# Programmes d'action 2014 des SAGE portés par l'Etablissement

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement devrait assurer en 2014 le rôle de structure porteuse de 8 SAGE dont 4 en phase d'élaboration (Loir, Allier aval, Cher aval et Cher amont), 3 en phase d'approbation préfectorale (Yèvre-Auron – Sioule – Loire en Rhône-Alpes) et 1 en phase de mise en œuvre (Val Dhuy Loiret).

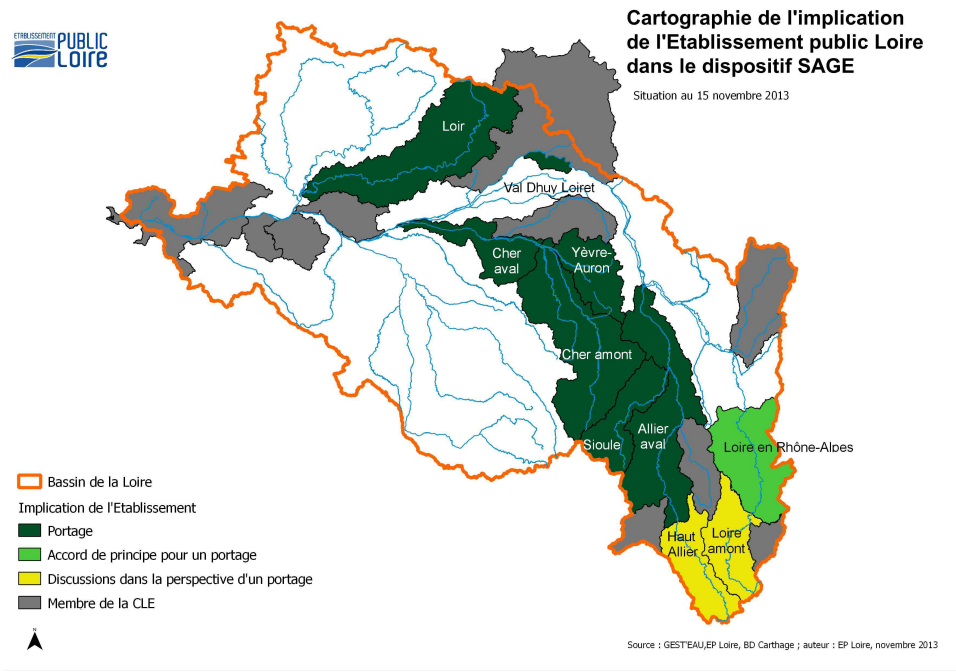


La présente note produit un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'actions 2014, pour lesquels des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'Eau, des FEDER régionaux et des collectivités concernées.

Il est à noter que ces éléments ont été présentés lors de la 3e conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE, organisée le 27 novembre dernier dans les locaux de l'Etablissement. En autres points figurant à l'ordre du jour de cette réunion, on signalera la présentation :

- des délibérations de l'Etablissement intéressant plus particulièrement le dispositif SAGE ;
- des premières suites données à « l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'EP Loire » ;
- des modalités de financement adoptées suite au 10e programme de l'Agence de l'Eau pour le portage des SAGE.

# I SAGE Val Dhuy – Loiret

**Etat d'avancement**

Lors de cette 2e année de mise en œuvre deux études relatives aux thématiques « zones humides » et « pollutions diffuses » ont été engagées. De plus, un état initial de la présence d'espèces invasives sur les cours d'eau principaux a été réalisé dans le cadre d'un stage. Un second stage, commun avec la procédure SAGE Allier aval, a permis de réorganiser les nombreuses données SIG peu exploitées jusqu'à présent.

Concernant les actions de communication, il est à noter la mise en ligne au 3e trimestre d'un site internet développé en interne (www.sage-val-dhuy-loiret.fr) ainsi que l'organisation et la participation à des opérations de sensibilisation des acteurs locaux et du grand public.

Enfin, des réflexions ont été engagées pour la mise en place d'un futur contrat territorial, outil contractuel et opérationnel permettant la mise en œuvre des actions du SAGE.

**Programme d'actions 2014**

L'année 2014 sera tout d'abord consacrée à la finalisation des 2 études citées ci-dessus dont certains résultats seront réutilisés pour définir le contenu du futur contrat territorial.

Enfin, le recensement des points noirs du territoire liés aux non-écoulements des eaux ainsi que les points noirs liés aux eaux pluviales

Plusieurs actions de communications sont envisagées notamment la mise à jour du site internet, la réalisation d'une lettre du SAGE, la valorisation sous forme d'une plaquette des résultats du stage sur les espèces invasives, la publication d'une nouvelle version du tableau de bord du SAGE, la réalisation et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques destiné aux riverains et la définition d'une stratégie de gestion des flux des visiteurs et de coordination des usagers des cours d'eau.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 94 898 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 59 898 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 35 000 € ;

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

# II SAGE Sioule

**Etat d'avancement**

Pour rappel, suite à la sollicitation de la CLE, l'Etablissement avait donné un accord de principe (délibération n°12-75-CS du 23 mars 2012) pour assurer le portage de la mise en œuvre du SAGE Sioule. Ainsi, des discussions ont été engagées avec le Président de la CLE et les partenaires financiers pour définir les modalités techniques, administratives et financières de cette intervention.

A leur demande, le poste d'animateur, occupé depuis le 19 août dernier, est situé à Saint-Gervais d'Auvergne dans les locaux du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles. Ce dernier, en échange de contreparties financières, met à disposition de l'Etablissement des moyens matériels (bureau, véhicule partagé, assistance informatique, …) ainsi qu'un temps partiel d'un agent administratif.

Concernant la procédure, après 7 ans d'élaboration, le projet SAGE modifié pour intégrer les remarques émises lors de l'enquête publique a été adopté par la CLE le 14 novembre dernier

Cette version a été envoyée au Préfet du Puy-de-Dôme, le 28 novembre 2013 en vue de la prise de l'arrêté d'approbation du SAGE.

**Programme d'actions 2014**

L'année 2014 sera la première année de mise en œuvre du SAGE Sioule ce qui va nécessiter de redéfinir l'organisation et les méthodes de travail de la CLE (modification des groupes de travail, définition du rythme des réunions, …).

Cette année sera consacrée à la mise en œuvre d'actions de communication à destination des partenaires mais surtout du grand public (site Internet, lettre du SAGE, plaquettes, articles de presse, …).

Concernant les études techniques, des réflexions vont être engagées dans le but de définir précisément les besoins et d'élaborer les cahiers des charges correspondants (suivi de la nappe de la chaine des Puys, suivi des teneurs en PCB, diagnostic des plans d'eau).

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 78 850 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 65 850 € correspondant aux dépenses de personnels (animateur mutualisé compris) et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 5 000 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE et de plaquettes d'informations et d'autre part, l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE ;

- Etudes = 8 000 € pour la parution de l'arrêté préfectoral d'approbation dans les journaux et la reprographie/diffusion des documents approuvés.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

# III SAGE Yèvre-Auron

**Etat d'avancement**

En réponse à la sollicitation de la CLE, le Comité syndical du 29 mars 2013 (délibération n°13-61-CS) a donné un accord de principe au portage de la mise en ouvre du SAGE Yèvre-Auron par l'EP Loire.

En application de cette décision, des réflexions ont été engagées avec le Président de la CLE et les services du Conseil général du Cher (structure porteuse en phase d'élaboration) afin de définir les modalités techniques et financières liées à cette mission dont les principales sont présentées ci-après :

- le poste d'animateur sera localisé à Bourges dans les locaux du Conseil général du Cher qui mettra à disposition de cet agent divers moyens humain (temps partiel d'agent administratif) et matériels (locaux, véhicule, …) ;
- le financement des dépenses d'animation, de communication et d'études sera assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le FEDER régional, et les deux collectivités Région Centre et Département du Cher qui se répartiront à parts égales le reliquat après déduction des aides accordées par l'Agence de l'Eau et l'Europe.

Ces principes ayant été validés par les services de la Région et du Département, une procédure de recrutement de l'animateur a été engagée en novembre 2013 avec pour objectif que l'agent recruté puisse prendre ses fonctions au plus tard au début du second trimestre 2014.

Sur un plan technique, il est précisé que la procédure d'enquête publique relative au projet de SAGE Yèvre-Auron s'est terminée le 8 novembre dernier. A la suite de la réception du rapport de la commission d'enquête, le projet de SAGE modifié au besoin sera présenté une nouvelle fois à la CLE en vue de son adoption finale.

**Programme d'actions 2014**

L'année 2014 sera consacrée dans un premier temps à la finalisation et à la transmission des éléments au Préfet du Cher chargé d'approuver le schéma et dans un second à l'engagement de la phase de mise en œuvre avec notamment le lancement de 2 études : inventaires des zones humides et des prélèvements hivernaux.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 203 356 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 78 356 € correspondant aux dépenses de personnels (animateur mutualisé compris) et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 5 000 € ;

- Etudes = 120 000 € pour la réalisation des inventaires des zones humides et des prélèvements hivernaux.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

# IV SAGE Loire en Rhône-Alpes

En réponse à la sollicitation de la CLE, le Comité syndical du 28 juin 2013 (délibération n°13-101-CS) a donné un accord de principe au portage de la mise en ouvre du SAGE Loire en Rhône-Alpes par l'EP Loire sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

En application de cette décision, des réflexions ont été engagées avec le Président de la CLE et les services du Conseil général de la Loire (structure porteuse en phase d'élaboration) afin de convenir des modalités de coopération renforcée entre l'Etablissement et le Département pour la mise en œuvre du SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Les actuels projets de conventions, restant à finaliser, se basent sur le principe d'une mise à disposition de l'animatrice en poste, à hauteur d'un mi-temps, pour assurer les missions confiées à l'EP Loire précisées ci-après :

- organisation et animation des réunions des différentes instances et groupes de travail ;
- examen et préparation des avis sur les dossiers soumis à consultation de la CLE ;
- suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE ;
- coordination des partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des actions du SAGE ;
- mise en œuvre des actions de communication portant sur la mise en œuvre du SAGE.

En prévision de la signature et de la mise en œuvre effective en 2014 de ces conventions, conditionnées à l'obtention des financements nécessaires, il a été inscrit au budget une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € pour le financement des dépenses d'animation (frais de fonctionnement de l'animatrice et de la CLE).

Sur un plan technique, le SAGE, adopté par la CLE dans sa version définitive le 24 octobre dernier, va prochainement être transmis à la Préfète de la Loire afin qu'un arrêté préfectoral d'approbation puisse être pris.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

# V SAGE Loir

**Etat d'avancement**

L'année 2013 a été marquée par l'adoption du projet de SAGE du bassin versant du Loir par la Commission Locale de l'Eau, en date du 6 septembre. Cette adoption fait suite à un long travail de rédaction engagé dès 2012 avec l'appui d'un bureau d'études sur les aspects juridiques et méthodologiques.

Parallèlement, un rapport d'évaluation environnementale a été rédigé en début d'année afin de répondre à la directive européenne relative à l'incidence des plans et programmes sur l'environnement. Pour rappel, suite à la décision du Bureau de la CLE en date du 12 avril 2011, ce rapport a été réalisé en régie par l'animateur du SAGE.

Sur la base de ces éléments adoptés par la CLE, la phase de consultation des assemblées délibérantes (collectivités et comité de bassin) a été engagée début novembre pour une période de 4 mois.

En termes d'actions de communication, outre la diffusion de divers éléments d'information via son site internet, un rapport de présentation simplifié du projet de SAGE a également été diffusé à l'ensemble des instances sollicitées, ceci dans le but d'en faciliter la compréhension. Par ailleurs, trois réunions locales d'information et d'échange sur le projet ont été organisées en fin d'année à destination des élus locaux.

**Programme d'actions 2014**

Au terme de la phase de consultation, prévue jusqu'à mars 2014, une phase d'enquête publique sera lancée courant mai/juin afin de permettre au public de s'exprimer sur le projet de SAGE. La signature de l'arrêté préfectoral d'approbation du schéma est espérée pour le mois de septembre.

Parallèlement, afin d'anticiper la mise en œuvre du projet de SAGE, il est proposé d'instituer plusieurs groupes de travail technique sur les thématiques « gestion quantitative » et « continuité écologique » et d'engager une réflexion sur le pilotage et le portage du volet « inondations ».

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 195 138 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 64 438 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement ;
- Communication = 8 000 € correspondant à l'élaboration et la diffusion d'une plaquette à destination du grand public pour la phase d'enquête publique ainsi qu'à l'impression et la diffusion du projet de SAGE arrêté ;
- Etudes = 120 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique ;

- Stage d'une durée de 6 mois pour « le recueil et l'approfondissement des connaissances relatives aux pressions quantitatives (prélèvements et plans d'eau) » = 2 700 €.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

# VI SAGE Cher amont

**Etat d'avancement**

La première partie de l'année 2013 a été consacrée à la rédaction des documents composant le projet de SAGE. Ainsi, le bureau de CLE s'est réuni à 5 reprises pour rédiger les orientations, dispositions et règles relatives à chaque enjeu (gouvernance, gestion quantitative et qualitative de la ressource, gestion des espaces et des espèces, inondation).

En parallèle de cette phase rédactionnelle, la prestation technique visant à définir et hiérarchiser les enveloppes de probabilité de présence de zones humides a été finalisée. Les cartes résultant de cette étude ont été intégrées dans l'atlas cartographique servant de référentiel à certaines dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux du SAGE

Le 27 septembre dernier, la CLE réunie en séance plénière a adopté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le projet de SAGE Cher amont.

Depuis début novembre et pour une durée de 4 mois, ce projet est soumis à la consultation d'environ 500 assemblées représentant les collectivités territoriales et leurs groupements ayant au moins une compétence dans le domaine de l'eau, les chambres consulaires, le comité de bassin Loire-Bretagne, le comité de gestion des poissons migrateurs ainsi que l'Etablissement (point présenté lors du prochain Bureau).

Concernant les actions de communication, suite à des problèmes techniques (disparition du site et absence de sauvegarde), une reconstruction du site internet du SAGE à partir de la version mutualisée développée en interne a été effectuée.

**Programme d'actions 2014**

En 2014, différentes phases administratives vont se succéder jusqu'à l'approbation préfectorale prévue au dernier trimestre. Tout d'abord, la synthèse des avis recueillis auprès des assemblées sera présentée en juin à la CLE, qui aura été recomposée à la suite des élections municipales de mars 2014. En septembre, une enquête publique sera menée avec des permanences tenues par une dizaine de commissaires enquêteurs en différents lieux du territoire. Enfin, le projet modifié en fonction des conclusions du rapport de la commission d'enquête sera présenté en novembre à la CLE pour une adoption finale.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2014 s'élève à 239 994 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 97 494 € correspondant aux dépenses de personnels (animateur mutualisé compris) et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 2 500 € pour les dépenses liées à l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE ainsi que pour une lettre du SAGE.

- Etude = 140 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## VII SAGE Allier aval

**État d'avancement**

Au cours de cette année, 13 réunions ont été organisées afin de rédiger, dans la plus grande concertation, le projet de SAGE qui sera soumis à la validation de la CLE en février 2014.
Une réunion préliminaire de présentation à la CLE sera organisée en décembre 2013 au cours de laquelle il sera proposé à la CLE d'autoriser son Président à solliciter l'Etablissement pour assurer le portage du SAGE en phase de mise en œuvre.

Concernant les actions de communication, une plaquette de présentation de l'outil SAGE à destination des élus des collectivités territoriales qui seront consultées en 2014 sur le projet de SAGE a été élaborée. De plus, une migration du site internet vers une version mutualisée développée en interne a été initiée.

Enfin, un stage mutualisé avec le SAGE Val Dhuy Loiret a permis :

- d'homogénéiser et mettre à jour les données géographiques récoltées sur le territoire depuis 2007
- de concevoir une base de données compatible avec la Directive Européenne Inspire et facilement utilisable par l'animatrice.

Il est à noter l'organisation en 2013 de 2 comités des financeurs de la procédure afin notamment de prendre en compte les modalités du 10e programme de l'AELB et préparer le budget 2014.

**Programme d'actions 2014**

L'année 2014 sera consacrée à la consultation des assemblées sur le projet de SAGE Allier aval. La présentation de ce dernier devant le comité de bassin Loire-Bretagne est programmée en décembre 2014 ce qui repousserait l'enquête publique en avril/juin 2015 et l'approbation du SAGE par la CLE en septembre de cette même année.

Au niveau de la communication, les actions initiées en 2013 seront finalisées. De plus, 6 réunions de présentation du projet du SAGE seront organisées à destination des collectivités consultées, futurs acteurs de la mise en œuvre du SAGE.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 232 370 €, répartis de la façon suivante :

- Animation = 74 870 € correspondant aux frais de fonctionnement et aux dépenses de personnels dont la subvention de 16 500 € versée à Clermont Communauté pour la mise à disposition d'un agent administratif à temps partiel (1/2 ETP) ;

- Communication = 3 500 € ;

- Etude = 154 000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre des phases de consultation des assemblées et de l'enquête publique ;

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## VIII SAGE Cher aval

**Etat d'avancement**

Lors de sa séance plénière du 2 octobre 2013, la CLE a approuvé le rapport d'étude présentant les scénarios alternatifs et l'évaluation économique. L'élaboration de la stratégie a débuté avec

prochainement des discussions sur le niveau d'ambition à associer à chaque enjeu. L'objectif est de proposer à la validation de la CLE une stratégie finalisée pour la mi-février 2014.

Parallèlement, dans le cadre de l'étude de pré-localisation des zones humides, les résultats de la cartographie des grandes enveloppes de probabilité de présence de zones humides ont été présentés. La phase finale de hiérarchisation de ces enveloppes, sur la base de critères enjeux/fonctionnalités/pressions est en cours.
Enfin, des démarches sont menées par le Président de la CLE et l'animateur auprès des collectivités du territoire, afin de favoriser l'émergence de deux contrats territoriaux sur la vallée du Cher et ses affluents, ce qui porterait à 2/3 la superficie du territoire couverte par ces programmes opérationnels.

**Programme d'actions 2014**

L'année 2014 sera consacrée dans un premier temps au renouvellement de la CLE suite aux élections municipales, puis dans un second temps à la rédaction et à la relecture juridique du projet de SAGE (PAGD, règlement, cartographie associée) et du rapport d'évaluation environnementale.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2014 s'élève à 185 084 € répartis de la façon suivante :

- Animation = 80 084 € correspondant aux dépenses de personnels (animateur mutualisé compris) et aux frais de fonctionnement ;

- Communication = 5 000 € pour d'une part la publication d'une lettre du SAGE et d'autre part, l'hébergement du site internet dédié spécifiquement au SAGE ;

- Etudes = 100 000 € pour la réalisation de la prestation « appui à la rédaction et relecture juridique du projet de SAGE et du rapport d'évaluation environnementale ».

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**